

DÉPARTEMENT  
DES  
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ



Conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 27

**N°8 - Recrutement du  
personnel saisonnier pour  
l'année 2023**

Rapporteur : Pello  
Etcheverry, 1er adjoint

PUBLIE SUR LE SITE INTERNET  
DE LA VILLE LE

2 0 AVR. 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS

***Séance du 7 avril 2023 à 18 heures***

*Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.*

**Présents :**

Jean-François Irigoyen, maire  
Pello Etcheverry, 1<sup>er</sup> adjoint  
Jean-Daniel Badiola, 3<sup>ème</sup> adjoint  
Nathalie Morice, 4<sup>ème</sup> adjoint  
Eric Soreau, 5<sup>ème</sup> adjoint  
Christine Duhart, 6<sup>ème</sup> adjoint  
Guillaume Colas, 7<sup>ème</sup> adjoint  
Laurence Ledesma, 8<sup>ème</sup> adjoint  
Jean-Luc Casteret, 9<sup>ème</sup> adjoint

Manuel Vaquero, Charlotte Loubet-Latour, Delphine de Torregrosa, Thomas Ruspil, Guillaume Boivin, Béatrice Chauffard, Loïc Jouenne, Pascale Fossecave, Benjamin Marcille, Monique Labattut, Bruno Garraialde, Manuel de Lara, Isabelle Tinaud-Nouvian, Nicolas Charrier, Pascal Lafitte, Yvette Debarbieux, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, Hugo Maillos, conseillers municipaux en exercice.

**Pouvoirs :**

- Patricia Arribas-Olano, 2<sup>ème</sup> adjoint, à Jean-François Irigoyen, maire
- Serge Peyrelongue, conseiller municipal, à Bruno Garraialde, conseiller municipal
- Christine Gonzalo, conseillère municipale, à Béatrice Chauffard, conseillère municipale
- Sylvie Dargains, conseillère municipale, à Thomas Ruspil, conseiller municipal délégué
- Gaëlle Lapix, conseillère municipale, à Manuel de Lara, conseiller municipal

**Absents :** Noémie Troubat, conseillère municipale

**Date de la convocation :** 31 mars 2023

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Thomas Ruspil a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'il a acceptées.

## **N°8 - RESSOURCES HUMAINES**

### **Recrutement du personnel saisonnier pour l'année 2023**

M. Etcheverry, adjoint, expose :

La saison estivale entraîne une sollicitation plus importante des services municipaux. Pour faire face à ce surcroît d'activité, il convient de renforcer les effectifs de la commune, du camping municipal et du jardin botanique.

#### **1) Budget général**

75 emplois saisonniers seront recrutés pour une durée moyenne d'un mois. Il s'agira essentiellement de lycéens et d'étudiants en juillet/août et de quelques demandeurs d'emploi sur la période plus large de juin à septembre. Ces emplois sont destinés aux services suivants :

- Club donibane
- Club ado
- Nettoyage des plages
- Propreté
- Stationnement payant
- Police municipale
- Surveillance exposition

Tous ces recrutements interviendront sur la base d'un indice brut 385 majoré 353, à l'exception :

- des emplois BEESAN qui seront recrutés sur la base du statut d'éducateur territorial des activités physiques et sportives avec un indice brut 478 majoré 415,
- des emplois BNSSA qui seront recrutés sur la base du statut d'éducateur territorial des activités physiques et sportives avec un indice brut 452 majoré 396.

Les emplois BEESAN sont recrutés pour assurer les cours de natation du club donibane et les emplois BNSSA pour assurer la surveillance des baignades. Il est proposé un autre indice de rémunération pour ces emplois afin de fidéliser les candidats et de valoriser les compétences nécessaires à l'exercice de ces missions.

L'ensemble de ces recrutements représente une incidence financière totale de 146 000€ (charges comprises) prévue au budget primitif 2023.

#### **2) Budget annexe du camping municipal**

18 postes seront répartis essentiellement entre les mois de mai et septembre 2023, rémunérés sur la base d'un indice brut 385 majoré 353. La dépense évaluée à 40 000€ (charges comprises) est prévue au budget primitif 2023 du camping municipal.

#### **3) Budget annexe du jardin botanique**

Il convient de recruter un agent assurant l'accueil du jardin botanique du 1er juillet au 31 août 2023. Ce recrutement interviendra sur la base d'un indice brut 385 majoré 353. La dépense évaluée à 5 300€ est prévue au budget primitif 2023 du jardin botanique.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver les recrutements saisonniers aux conditions exposées ci-dessus au sein des différents services municipaux,

- D'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à signer les contrats correspondants.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « *Finances, administration générale et ressources humaines* » du 29 mars 2023,
- Approuve les recrutements saisonniers aux conditions exposées ci-dessus au sein des différents services municipaux,
- Autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à signer les contrats correspondants.

**Adopté à l'unanimité**

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,

Jean-François Irigoyen

